

La postière veut saisir les Prud'hommes

Christine Pustel, employée du bureau de poste de La Motte-du-Caire, a écopé d'une mise à pied de trois mois après avoir répondu "d'erreurs de procédures" en conseil de discipline le 9 juillet.

Une sanction qualifiée d'incompréhensible et d'injuste par le Collectif de défense de La Poste 04 et de « disproportionnée » par la CGT. « Il y a cinq niveaux de sanction à La Poste, celle qu'ils ont choisie est exagérée, explique Tony Hernandez, syndicaliste CGT ayant défendu la guichetière lors du conseil de discipline. On parle d'erreur que n'importe quel employé peut faire et qui ne donne pas lieu habituellement à plus grave qu'un

avertissement. »

De son côté, La Poste précise que "plusieurs sanctions ont été proposées au directeur régional à l'issue du conseil de discipline et c'est à ce dernier qu'est revenue la décision finale."

Aux Prud'hommes pour faire annuler la sanction

La postière a décidé de saisir le tribunal des Prud'hommes pour demander l'annulation de cette sanction. La CGT l'assiste en ce moment pour constituer le dossier et a l'intention d'entamer la procédure au tribunal des Prud'hommes avant la fin du mois. Le groupe La Poste n'a pas encore reçu de notification de saisie.

Juliette VILROBE